

PÊCHERIES.

	Pour couvrir les dépenses nécessaires au service des pêcheries comme suit:—		
210	1. Ontario.....	\$500 00	
	2. Nouveau-Brunswick.....	2,000 00	
	3. Nouvelle-Ecosse.....	3,000 00	
			5,500 00
211	Montant additionnel pour la protection des pêcheries (police maritime) jusqu'au 30 juin 1871, en outre du crédit voté pour 1871-70.....		16,000 00
			21,500

DIVERS.

212	Pour indemniser Dame Angélique Leduc, veuve de feu J. B. Normand, des dommages faits à certaine propriété à elle appartenant, par la construction d'un barrage à la tête du canal Beauharnois.....	187 00
213	Pour payer aux représentants de feu Madame D. T. McGee, l'équivalent d'une année de la pension à elle précédemment payée.....	1,200 00
214	Pour payer à la veuve de feu Henry Traill, anciennement l'un des gardiens du pénitencier de Kingston, qui fut assassiné dans l'exercice de ses fonctions, par deux détenus, Smith et Mann.....	1,000 00
215	Pour payer à madame Moylan, veuve de feu G. T. Moylan, employé de la poste sur le chemin de fer, qui est mort des blessures qu'il reçut en tombant d'un char-poste sur le chemin de fer Grand Tronc, entre Grafton et Cobourg, dans l'exercice de ses fonctions.....	600 00
216	Pour payer la balance des frais de la commission du service civil.....	3,269 53
217.	Pour payer à la famille de feu le capitaine O'Brien, de la goëlette <i>Ocean Traveller</i> , qui se perdit au mois d'octobre dernier en faisant le service pour le "Sable Island Humane Establishment" (Etablissement philanthropique de l'île de Sable.).....	600 00
218.	Pour payer aux familles de l'équipage de l' <i>Ocean Traveller</i>	1,000 00
219.	Pour rembourser à MM. Gibbons, Burchill et Connell, de Sydney, Cap Breton, les dépenses qu'ils ont encourues pour procurer l'assistance d'un médecin à trois hommes employés, au mois de décembre 1869, à transporter des approvisionnements au phare de "Flint Island," mais qui furent emportés au large et exposés aux intempéries de la saison pendant neuf jours.....	350 00
220.	Pour payer aux trois hommes sus-mentionnés, dont deux se gelèrent tellement qu'il a fallu leur amputer des membres et qu'ils restent, en conséquence, estropiés pour la vie.....	600 00
221.	Pour remettre au département des douanes la somme payée par le percepteur, Halifax, N.-E., pour service des bateliers sous le contrôle du conseil de salubrité, Halifax, pour le semestre expiré le 31 décembre 1867.....	1,104 00
222.	Pour payer les frais occasionnés par le retrait de la monnaie d'argent dépréciée dans la province de la Nouvelle-Ecosse,—la balance restante du crédit devant être rapportée pour 1871-72.....	40,000 00
223.	Compensation aux victimes de l'insurrection dans la terre de Rupert, en 1869-70,—réclamations pour perte de propriété, pour emprisonnement ou pour émigration forcée du territoire, lesquelles devront être reconnues fondées devant le recorder de Manitoba, ou tout commissaires nommés à cette fin par le gouverneur, renvoyées ensuite au bureau de la trésorerie, et approuvées par arrêté du conseil (la balance restante devant être retenue jusqu'à 1871-72.....	40,000 00
224.	Pour payer à MM. <i>Gooderham et Worts</i> , de Toronto, la remise des droits par eux payés sur du whiskey expédié à Halifax avant la confédération, mais resté en entrepôt jusqu'après l'union.....	2,309 34
225.	Pour payer les frais et dommages adjugés par le jury du shérif dans la cause de <i>Kinnear Frères v. Robinson</i> , percepteur de douane, St. Jean, N.-B.....	8,436 41
226.	Pour payer les dépenses estimées de la commission des canaux.....	10,000 00
227.	Pour payer un nouveau montant requis pour les territoires du Nord-Ouest....	200,000 00